2018/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2018

DCM N° 18-02-22-18

Objet : Acquisition de parcelles situées sur le ban de BORNY.

Rapporteur: Mme AGAMENNONE

Dans le cadre de sa politique en faveur des agricultures urbaines, la Ville de Metz a décidé d'accompagner le projet de création d'une ferme maraîchère et pédagogique en bordure du parc de Gloucester à Borny.

L'espace potentiel du projet d'une superficie de 2,88 ha, dont 1,90 ha appartenant à la Ville de Metz, a déjà été mis à la disposition de la ferme. Dans la perspective de la maîtrise foncière des terrains concernés par l'ensemble de ce projet, la Ville de Metz a proposé aux propriétaires intéressés d'acquérir ces parcelles sur la base de l'évaluation du service France Domaine, soit 15 € le m².

Il est donc proposé d'acquérir deux parcelles supplémentaires appartenant aux consorts RAIMOND d'une superficie totale de 4 a 87 ca, pour un montant de 7 305 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du Service France Domaine.

VU l'accord des différents copropriétaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE:

- D'ACQUERIR les parcelles cadastrées sous :

BAN DE BORNY:

Section BL - n° 31 – Lieudit "Derrière la Cour" – 2 a 40 ca, Section BL – n° 32 – Lieudit "Derrière la Cour" – 2 a 47ca,

appartenant à:

- Nicole FORDOXCEL, 12, Lotissement du Château 57685 AUGNY,
- Mireille HEIT, 229, Boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,
- Jacques RAIMOND, 31, rue des Frênes 57070 METZ,
- Dominique GLATH, 28, rue de la Baronne d'Oberkirch 67000 STRASBOURG,
- Fabienne DIDIER, 2, allée de la Petite Chaume 54119 DOMGERMAIN,
- Laurence RAIMOND, 6, rue Léon Ungemach 67300 SCHILTIGHEIM.
- **DE REALISER** cette opération au prix de 15 € le m² conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit un montant global de 7 305 € à répartir entre les différents copropriétaires ;
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement, Signé :

Le Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière

Commissions: Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ